



Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 39

Suppléants : 5

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 49**

- dont « pour » : 49

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ECONOMIE : arrêt de l'inventaire des zones d'activités mis en place par la loi Climat et Résilience

Le jeudi 26 Octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20/10/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ORADOUR.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - CHAMPALOUX Didier BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard - MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – GAGNAIRE Marie-Claire - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne – DANEDE Laurent - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉRÔME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-RADOUX Loïc suppléant de TEXIER Didier

3-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline

4-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrïd

5-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-CLAVAUD Gérard pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

Absents : GIRAUD-BERNARD Éric-LIOT Gérard – BLANCHON Alain – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CRINE Jean-Jacques – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – PINEAU Francine - JEUNE Karine - BORDES Jean-Jacques – CHARRIAUD Sébastien – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ECONOMIE : arrêt de l'inventaire des zones d'activités mis en place par la loi Climat et Résilience

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Code l'Urbanisme et notamment l'article L318-8-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 de la communauté de communes Cœur de Charente exposant les critères de définition des zones d'activités économiques et listant les 5 ZAE à transférer à la Communauté de communes,

Vu la délibération du 22 septembre 2022 de la communauté de communes Cœur de Charente listant les parcelles de chaque zone d'activités,

Vu la délibération du 6 juillet 2023 de la Communauté de communes engageant la procédure d'inventaire de zones d'activités,

Monsieur le vice-président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture indique que la loi Climat et Résilience du 22 août 2022, dans l'objectif de sobriété foncière, a introduit l'obligation pour les EPCI de procéder à l'inventaire de toutes leurs zones d'activités.

Sont concernées par cette obligation, toutes les zones d'activités du territoire, c'est-à-dire les 8 zones d'activités définies par délibération le 16 décembre 2021.

Conformément au code de l'urbanisme, cet inventaire comprend, pour chaque zone d'activité économique du territoire :

- ✓ un état parcellaire des unités foncières la composant, la surface de chaque unité foncière ainsi que l'identification de son propriétaire ;
- ✓ l'identification des occupants / entreprises occupant ces unités foncières ;
- ✓ le taux de vacance observé sur la zone.

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibération du 6 juillet 2023, l'assemblée a approuvé l'établissement de l'inventaire des 8 zones d'activités économiques du territoire, telles que définies par la délibération du 22 septembre 2022, à savoir :

- ZA des Coteaux à Vars
- ZA de la Touche à Anais
- ZA du Moulin à Vent à Maine de Boixe
- ZA des Champs Bouyers à Mansle
- ZA des Combes à Cellettes
- ZA des Maisons Rouges à Chenon
- ZA de Villejésus à Aigre
- ZA de la Gagnerie à Saint-Amant-de-Boixe

Monsieur le Vice-Président précise que l'inventaire a été réalisé par le service économique de la Communauté de communes et qu'une consultation de 30 jours a été opérée, telle que prévue par la loi. Les propriétaires et occupants des parcelles situées dans les zones d'activités sus-mentionnées ont été invités à soumettre toute correction ou ajout au document. La consultation s'est faite par voie d'affichage dans les 8 mairies concernées et par publication sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité.

Cette démarche d'inventaire aura notamment permis de recenser : 257 unités foncières dont 59 vacantes, soit un taux de vacance de 23%.

L'inventaire des zones d'activités, dans sa version complète et finalisée, est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, rappelle que, conformément à la loi, le présent inventaire sera actualisé dans 6 ans, selon les mêmes modalités que lors de l'adoption.

Les données contenues dans l'inventaire des zones d'activités économiques ont pour certaines un caractère personnel et ne peuvent pas être rendues publiques par délibération, conformément au RGPD. Un tableau récapitulatif par zone d'activité économique est toutefois annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'inventaire des zones d'activités de Cœur de Charente ;**
- **D'AUTORISER sa transmission aux autorités compétentes en matière de SCOT, PLUi et programme local de l'habitat, le cas échéant ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

